



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2076-0026/09/2020-129PR (corr. DPC : S. Duquesne)  
Réf. NOVA : 05/PFU/1743364  
Réf. CRMS : AA/AH/ETB20099\_659\_Tervuren\_68\_Coppez  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 02-09-2020

**Objet :** ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 68. Ancien institut pour le traitement des maladies des yeux du docteur Coppez. Demande de permis unique portant sur la restauration et le réaménagement du rez-de-chaussée, la rénovation du jardinet ainsi que le démontage et le remplacement de la passerelle arrière.

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 14/08/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* rendu par notre Assemblée en sa séance du 19/08/2020.

**CONTEXTE PATRIMONIAL**



*L'arrêté du 8/11/2007 classe comme monument la zone de recul y compris la grille en fer forgé, les façades et toitures du corps principal et des deux annexes, ainsi que le rez-de-chaussée et le 1er étage du corps principal de l'ancien Institut pour le traitement des maladies des yeux, sis 68-70 avenue de Tervuren à Etterbeek.*

L'ancienne clinique ophtalmologique a été réalisée en 1912-14 pour le compte du docteur Henri Coppez selon les plans de l'architecte Jean-Baptiste Dewin, spécialisé dans la construction d'hôpitaux. Implantée le long de l'avenue de Tervueren, dans un quartier très prisé à l'époque, cette réalisation témoigne de la tendance fonctionnaliste de l'architecture hospitalière, et de son adaptation grandissant au confort des malades et du personnel soignant. Sa valeur patrimoniale réside dans la rencontre des impératifs de confort avec l'esthétique raffinée de l'Art nouveau finissant, reflété par le choix des matériaux et par les décors intérieurs géométrisants tels mosaïques et vitraux colorés, dont le concept s'intègre de manière totale à l'architecture. Le répertoire végétal et animalier, cher à l'architecte, y est richement illustré.

L'institut conserva son affectation jusque dans les années 1960, avant d'être réaffecté comme immeuble de bureaux, ce qui donna lieu à certaines interventions peu heureuses dans les années 1970-80.

1/5



- × Pose d'un parquet à bâtons rompus dans la future salle d'évènement et dans le vestiaire, s'inspirant de la maison personnelle de Dewin située, 151 avenue Molière;
- × Dans la pièce avant originellement divisée en 3 pièces séparées : renouvellement du faux plafond existant sous forme d'un plafond mouluré identique à l'original mais à une hauteur plus basse;
- × Dans ce même espace : création d'une gaine technique ( finition plaques de plâtre) le long du mur mitoyen avec le n° 70 et pose de 7 ventilo-convecteurs avec habillage;
- × Réparation et mise en peinture du plafond dégradé du hall et du couloir, ainsi que du plafond cintré du hall d'entrée arrière (anciennement le jardin d'hiver);
- × Création de nouvelles menuiseries en remplacement des portes coulissantes placées dans l'ancien bow window d'accès côté cour ;
- × Création d'une nouvelle menuiserie dans l'ancienne entrée principale en façade latérale;
- × Réaménagement des sanitaires et adaptation des baies donnant sur le couloir;

Côté rue :

- × Rénovation du jardinet situé en zone de recul pour résoudre les problèmes d'infiltration entraînant la corrosion des éléments métalliques de la couverture des caves : démonter le pavement de sol, les bordures, les aires de plantation et leurs sous-couches ; réaliser un nouveau complexe d'étanchéité sur la couverture des caves ; remonter à l'identique pavement et bordures, et mettre en place des aires de plantations nouvelles.
- × Pose d'appliques à double orientation de part et d'autre de la baie centrale;

Façade arrière :

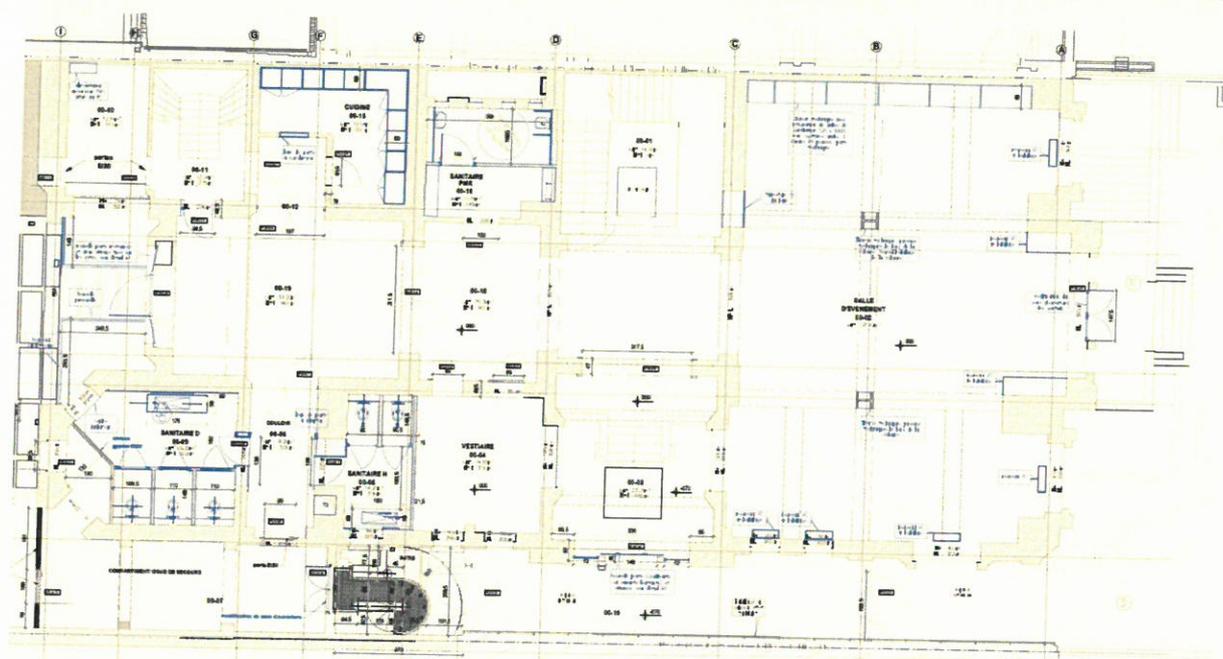
- × Remplacement de la passerelle menant à l'entrée arrière par un dispositif réalisé en acier Corten.

### AVIS

La CRMS approuve et encourage le projet qui permettra de rendre aux espaces leur lustre d'antan par la restitution ou la revalorisation d'éléments disparus et/ou fortement altérés. Elle rend un avis conforme favorable sur la demande sous les conditions suivantes (*en italique et gras*) :

La Commission encourage l'enlèvement des faux-plafonds en place, peu valorisants et se réjouit du placement de nouveaux plafonds soignés intégrés à la qualité des lieux. Cependant, comme la spatialité et la volumétrie de la pièce avant n'est plus conforme à celle d'origine du fait d'importantes transformations récentes (trois pièces à rue unifiées et nouvelle structure métallique), la CRMS ne juge pas nécessaire d'opérer une restitution « à l'identique » du plafond mouluré disparu d'autant qu'elle ne peut pas se situer au même niveau que l'originel (présence d'éléments techniques). ***La CRMS demande de se limiter à la mise en œuvre d'un plafond soigné et de belle facture mais sobre, sans recourir à une restitution historicisante. Il en est de même pour le nouveau parquet, pour laquelle la CRMS recommande de renoncer au liseré de bordure*** puisque l'emprise du parquet n'est pas identique à celle de l'origine, et que les interventions envisagées ne permettront pas de retrouver une symétrie (gaine de ventilation / écrans intégrés prévus contre le mitoyen avec le n° 70). Dans la même logique, ***les colonnes métalliques (récentes et issues à l'unification de la pièce avant) ne devraient pas être ornées de moulures qui n'ont jamais existé mais pourraient faire l'objet d'un traitement soigné et de belle facture qui s'intègre sobrement à la qualité des lieux.***

***La Commission demande de documenter le dispositif destiné à abriter des convecteurs et d'en soumettre le modèle et les finitions à l'approbation de la DPC afin de garantir que le dispositif ne dénaturera pas la revalorisation des espaces classés.***



*Photos de l'état existant et plan de la situation projetée joints à la demande*

A l'exception des poignées de tirage oblique, la Commission souscrit au remplacement de certaines clenches de portes et fenêtres par des modèles *qu'elle demande de soumettre à l'approbation de la DPC*, intégrés à la situation historique. *Faisant partie intégrante du vocabulaire de l'ancien hôpital, la Commission demande que les poignées de tirage oblique soient conservées au maximum. Si leur renouvellement est réellement indispensable, elle demande de les remplacer à l'identique.*



Image du jardin d'hiver © Delcampe.net

La CRMS souscrit à la mise en peinture des espaces de réception. *Des essais, sur base des recommandations émises dans l'étude stratigraphique exécutée en 2019, devront être validés par la DPC, qui les évaluera tenant compte de la cohérence globale des espaces du rez-de-chaussée et de leur configuration actuelle.*

Les travaux prévus -mais déjà partiellement exécutés- dans le jardinet de la zone de recul sont l'occasion d'améliorer la situation existante, de revaloriser cette zone classée et, par conséquent les façades. *La CRMS demande de soumettre à la DPC un plan paysager détaillant les essences de plantation pour rencontrer cet objectif de verdurisation et de valorisation. Enfin, elle estime que l'éclairage de la façade à rue n'est pas nécessaire pour garantir sa mise en valeur ; elle demande d'abandonner ce volet du projet et de se limiter à d'éventuelles balises basses et sobres à hauteur du jardinet.*



Jardinet occupant la zone de recul classée – photos jointes à la demande

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : Stéphane Duquesne ; Julie Vandersmissen ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels)  
SCRMS : Maxime Badard. ; Carine Vandersmissen